

Lignes directrices pour le travail à distance

1. Conformément aux dernières recommandations émises par les gouvernements de plusieurs pays, nous demandons aux employés de tous les établissements de CAE à l'échelle mondiale qui sont en mesure de travailler de la maison de le faire à compter de maintenant, et ce, jusqu'à nouvel ordre.
2. L'objectif de CAE est d'avoir uniquement les ressources essentielles sur place. Vos gestionnaires vous donneront des directives sous peu en ce qui a trait aux ressources « essentielles ».
3. À titre de mesure préventive pour les employés qui devront travailler sur place, nous mettrons en place des protocoles pour diviser les équipes en sous-groupes afin de réduire au minimum les contacts. Nous pourrions également demander à certaines équipes d'alterner les horaires de travail (quart ou rotation). Votre gestionnaire vous avisera de ces mesures dès qu'elles seront mises en place.
4. Des mises à jour périodiques avec le supérieur immédiat sont recommandées. Si vous n'êtes pas en mesure de travailler à distance une journée donnée, vous devez en informer votre supérieur immédiat. Si vous n'êtes absolument pas en mesure de faire du travail à distance, vous devez en aviser votre supérieur immédiat au plus vite.
5. Vous devez être joignable en tout temps lors de vos heures de travail régulières.
6. L'horaire de travail régulier doit être respecté et le nombre d'heures travaillées par semaine demeure le même. Si vous envisagez de faire des heures supplémentaires, vous devez obtenir l'approbation préalable de votre gestionnaire.
7. Veuillez vous assurer de détenir tout le matériel nécessaire au travail à distance (ordinateur portable CAE, bloc d'alimentation, et écouteurs au minimum. Si vous avez besoin d'un RPV, veuillez en faire la demande dans le portail TI.) Vous devez vous assurer d'avoir un accès sécurisé à internet.

Date originale de publication : le 3 février 2020

Mise à jour : le 31 mars 2020

8. Nous encourageons les employés à travailler à distance de leur domicile plutôt que dans un endroit public afin de réduire l'exposition aux risques.
9. Les réunions dans le cadre du travail devront être tenues dans les plateformes Microsoft Teams, Skype et WebEx ou bien par téléphone autant que possible.
10. Veuillez vous référer à la [politique de télétravail](#) révisée et suivez les lignes directrices qui s'y trouvent. Si vous ne trouvez pas de réponses à toutes vos questions dans la politique, effectuez un suivi avec votre supérieur immédiat.
11. Les lignes directrices s'appliquent à toute tâche pouvant être effectuée à distance. Tout travail doit être effectué selon les normes définies.

Lignes directrices TI

Meilleures pratiques / Travail à distance

Nous vous demandons de suivre de près ces lignes directrices afin de vous assurer que le réseau de CAE est utilisé de façon optimale.

1. Assurez-vous de toujours respecter la [politique TI](#) et les lignes directrices en matière de [cybersécurité](#) et de [contrôle des exportations](#).
2. Aidez-nous à optimiser l'utilisation de notre réseau informatique CAE en :
 - **Évitant tout téléchargement vidéo et audio continu** si ce n'est pas à des fins professionnelles (par exemple Youtube, Netflix, etc.)
 - **Limitant l'utilisation de votre VPN durant la journée**, surtout si ce n'est pas nécessaire. Cela permettra de préserver la bande passante pour une utilisation maximale.

Date originale de publication : le 3 février 2020

Mise à jour : le 31 mars 2020

Le saviez-vous?

Vous n'avez pas besoin de vous connecter au réseau VPN pour la plupart de vos activités.

Par exemple, si vous devez vous connecter au VPN pour accéder à un fichier sur le serveur, récupérez ce fichier et déconnectez-vous du réseau VPN immédiatement après. Reconnectez-vous par la suite lorsque vient le temps d'aller télécharger votre fichier mis à jour sur le serveur une fois le travail terminé.

Rappel : Il y a plus de 50 applications disponibles sur *My Apps* qui ne requièrent pas de connexion VPN. Pour plus de renseignements, [cliquez ici](#).

3. **Maximisez** l'utilisation des **outils de collaboration** (Skype, Microsoft Teams*).

Cliquez ici pour en savoir plus sur l'utilisation de ces outils :

- [Skype](#)
- [Teams](#)

Rappel : Vous n'avez pas besoin d'une connexion VPN pour accéder à ces outils.

*Pour les employés autorisés à travailler avec Microsoft Teams.

4. Veuillez **essayer d'utiliser le portail en ligne** lorsque vous avez besoin d'**assistance TI** :

- La majorité des demandes TI devraient être effectuées au moyen de ce [portail](#).
- Veuillez suivre ces instructions si vous avez besoin de réinitialiser le [mot de passe de votre compte](#) ou votre [NIP VPN](#).
- Si vous avez besoin d'assistance TI, communiquez avec votre équipe TI locale ou le service mondial d'assistance TI au +1-514-341-2000 (poste 2555).

Plus de détails seront fournis dans les prochains jours pour chaque région/site.

Date originale de publication : le 3 février 2020

Mise à jour : le 31 mars 2020